



« La radio communautaire est une organisation à but non lucratif autonome qui permet la participation des citoyens à sa gestion démocratique et à la production de ses émissions. Elle offre une programmation qui répond aux besoins d'une collectivité en proposant une diversité de services : — information locale et régionale; — diffusion et promotion culturelle; — diffusion de contenus d'intérêt social, économique et communautaire. La radio communautaire contribue à dynamiser la vie socio-économique des collectivités, à mettre en valeur leur diversité culturelle et à enrichir leur patrimoine culturel. Elle favorise la participation et l'implication citoyenne en plus de soutenir le maintien de la sécurité et de la santé publique. »

Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec — ARCO

RAPPORT D'ÉVÉNEMENT	34 ^{ème} congrès annuel de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCO)
Date de l'événement	14 octobre 2011 au 16 octobre 2011
Lieu de l'événement	Auberge Royal Versailles Hôtel, Montréal, Québec.
Délégué(s)	1. Serge-André Guay, président 2. Renée Fournier, secrétaire trésorière
Coût	500.00\$ / délégué + frais de transport
Numéro de la résolution autorisant la participation	

RÉSUMÉ

Cette première participation de la Radio communautaire de Lévis au congrès annuel de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec a permis de recueillir des informations pertinentes pour la réalisation de notre projet. Par conséquent, une note de 75% est accordée au contenu présenté lors de ce congrès.

Sur le plan humain, l'événement se mérite une note de seulement 10% en raison de la faiblesse de l'accueil et de l'absence de parainage de nos délégués tout au long de la fin de semaine du congrès.

Assemblée générale annuelle – Première partie

L'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCO) profite de son congrès pour tenir son assemblée générale annuelle. La Radio communautaire de Lévis n'étant pas membre de l'ARCO, nos délégués ont assisté à l'assemblée générale annuelle à titre d'observateurs. Pour les membres, ce fut l'occasion de prendre connaissance et d'entériner le Rapport du conseil d'administration, le Rapport d'activités 2010-2011 et les États financiers vérifiés 2010-2011 (voir les annexes à ce document pour les rapports complets). L'ouverture de l'assemblée générale a été retardée en l'absence de quorum.

Rapport du conseil d'administration

Vendredi, 14 octobre 2011, 19h00 à 21h00

REPRÉSENTATION - Le Conseil d'administration de l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec (ARCQ) se dit plus particulièrement fier de ses représentations auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pendant la révision de sa politique sur la radio communautaire avec pour résultat «aucune nouvelle obligation en matière de bénévolat et l'acceptation dans son ensemble du plan opérationnel du Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC)». **DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES** - Le CA de l'Arcq reconnaît dans son rapport que «les ressources à consacrer afin de développer de nouveaux revenus publicitaires sont démesurées» et que les résultats en terme de mise en marché n'ont pas été à la hauteur des attentes. On apprend également dans ce rapport qu'un grand nombre de stations sont en situation fragile, notamment sur le plan de gouvernance.

Rapport d'activités 2010-2011

Ce rapport précise que le nombre de stations en situation précaire ou fragile s'élève à 50% soit 17 sur 33. L'ARCQ conclut qu'après avoir mis l'emphase sur son propre développement au cours des dernières années, force est de reconnaître que les besoins en accompagnement et services conseils sont grandissants et qu'une restructuration de ses services et de ses ressources s'impose.

États financiers vérifiés 2010-2011

Lors de la présentation des états financiers de l'ARCQ, nous avons appris avec surprise que les deux derniers congrès de l'association furent déficitaires. Le congrès de l'année dernière a coûté 47,374\$ et rapporté 32,694\$ pour enregistrer un déficit de 14,680\$. Ces données nous ont laissé une mauvaise impression sur la capacité de l'ARCQ à gérer son congrès annuel, et ce, à l'aube de la 34^{ième} édition de l'événement. Nous pensons que l'ARCQ doit trouver un commanditaire majeur pour son congrès annuel, et ce, pour une période de trois à cinq ans. Les radios communautaires pourraient offrir à ce commanditaire de la publicité sur leurs ondes.

On apprend aussi qu'«une station, dont le directeur général est membre du conseil d'administration de la corporation» (lire ARCQ), CIBL (Radio communautaire francophone de Montréal) «a reçu des versements à titre d'honoraires pour du travail fait dans le cours normal des opérations» de l'ARCQ : 17,610\$ en 2011 et 24,615 en 2010. Nous sommes d'avis que de tels versements à une station membre du conseil d'administration même s'ils sont pleinement justifiés, peuvent donner mauvaise impression sur la scène publique. Admis à l'assemblée générale à titre d'observateurs, nous n'avions pas la permission de poser des questions à ce sujet.

Brèves présentations des congressistes

Samedi, 15 octobre 2011, 9h00 à 9h30

Chaque congressiste disposait d'une minute pour se présenter. La présentation de la Radio communautaire de Lévis a été faite par Renée Fournier, secrétaire trésorière. Aucun mot de bienvenue particulier destiné à la Radio communautaire de Lévis n'a suivi cette présentation.

Présentation sur la réflexion stratégique de l'ARCO

Samedi, 15 octobre 2011, 9h30 à 10h15

Suivant les trois grands objectifs de l'ARCO, service, représenter et développer, l'animateur a présenté quelques constats et pistes de réflexions en vue de la planification stratégique 2012-2015 de l'association.

Échanges sur la réflexion stratégique de l'ARCO entre stations de même type

Samedi, 15 octobre 2011, 10h30 à 11h15

À l'annonce de cet atelier, nous avons appris que l'ARCO regroupe les stations en trois types : radios urbaines, radios régionales et radios éloignées. La composition du conseil d'administration de l'organisme se fonde sur cette catégorisation avec des administrateurs représentant chaque type de radio. L'ARCO reconnaît donc la spécificité de chaque radio en se fondant sur les caractéristiques particulières du territoire géographique desservi. Par exemple, les radios urbaines sont dites comme évoluant dans un contexte plus commercial et plus compétitif que les radios régionales et les radios éloignées. Cependant, à la lumière des informations divulguées lors de ce congrès, il nous apparaît que les points communs à l'ensemble des radios, tous les types confondus, sont de loin plus importants, notamment en ce qui a trait aux difficultés rencontrées.

La Radio communautaire de Lévis s'est jointe à l'atelier regroupant les radios urbaines. Lors de ce dernier le portrait de la santé des radios communautaires s'est précisé. Nous avons appris que sur un total de 9 radios éloignées, 5 sont en difficultés, que sur un total de 17 radios régionales, 6 sont en difficultés, et que sur un total de 9 radios urbaines, 6 sont en difficultés. On compte 17 radios en difficultés sur un grand total de 33 membres. Bref, 52 % des 33 radios communautaires du Québec membres de l'ARCO sont en difficultés. Nous avons compris que c'est en raison de cette situation qu'une dizaine de radios communautaires étaient absentes du congrès.

Le principal problème auquel font face les radios communautaires en difficulté concerne la gouvernance et touche à la fois le conseil d'administration et le personnel. Il a été mentionné qu'on compte cette année 9 nouvelles directions générales, une situation diagnostiquée comme étant un problème de gouvernance. Il semble aussi que plusieurs conseils d'administration soient victimes du roulement élevé des administrateurs.

La Radio communautaire de Lévis a proposé que l'ARCO se penche sur la possibilité de venir en aide aux radios en difficultés afin qu'elles puissent participer au congrès dans le but de briser l'isolement associé à leur situation. Il nous est apparu essentiel que les radios en difficultés puissent côtoyer les radios en bonne santé, ne serait-ce que lors des trois jours du congrès annuel de leur association.

La Radio communautaire de Lévis a également proposé que l'ARCQ se penche sur la possibilité d'une aide d'Emploi Québec et des Centres d'action bénévole pour obtenir une formation provinciale en gouvernance dédiée aux radios communautaires. Il faut comprendre de cette proposition une approche provinciale d'Emploi Québec plutôt qu'une approche régionale, cette dernière étant soumise à des priorités locales. Le but est d'obtenir un formateur provincial en gouvernance des radios communautaires subventionnées par Emploi Québec dans le cadre de son Programme de formation de main-d'œuvre.

Enfin, la Radio communautaire de Lévis a proposé que l'ARCQ établisse un outil de diagnostic permettant aux administrateurs des projets de radios communautaires d'évaluer les forces et les faiblesses de leur situation avant même de demander une licence au CRTC. Cette proposition a fait suite à un commentaire de l'animateur de l'atelier soutenant que le CRTC donne depuis quelque temps des licences à des radios communautaires sans examiner de près le projet ou qui n'ont pas les reins assez solides pour se réaliser.

Retour en grand groupe sur les échanges par type de radio à propos de la réflexion stratégique de l'ARCQ

Samedi 15 octobre 2011, 11h25 à 11h55

L'activité a donné lieu à la présentation des discussions par type de radio, y compris les propositions de la Radio communautaire de Lévis. Aucun débat n'a eu lieu lors de ce retour en grand groupe.

Dîner réseautage

Samedi 15 octobre 2011, 12h00 à 13h00

« Afin de permettre aux congressistes d'échanger avec de nouvelles connaissances, l'ARCQ pré assignera des places en salle à manger. Ainsi, chaque personne s'assurera de faire de nouvelles rencontres, tout particulièrement les nouveaux membres du réseau. Bon réseautage! » Les délégués de la Radio communautaire de Lévis accordent une note de 50 % à cette activité.

Clinique de gouvernance – Rencontre individuelle sur demande

Luce Proulx, consultante en gouvernance responsable chez EDD Conseil

Samedi 15 octobre 2011, 12h00 à 18h00

La radio communautaire de Lévis fut la première inscrite à cette clinique de gouvernance. La rencontre avec la consultante a débuté à 13h30 pour se terminer à 16h00, aucune autre station ne s'étant présentée entre-temps. Note accordée : 100 %.

Conférence sur l'information, le journalisme, les médias et les pouvoirs publics

Dominique Payette, professeur au département d'information et de communication de l'Université Laval, Claude Robillard, représentant de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et Luc Berthold, ancien journaliste et représentant du monde municipal
Samedi 15 octobre 2011, 13h15 à 15h00

Les conférenciers se sont attardés aux problèmes de communication entre les journalistes et les représentants municipaux. Ces derniers agiraient en dictateurs au niveau de l'information. Ils expliquent que ce problème est dû à une mauvaise conception de ce qu'est l'information. On y propose un programme de formation (volontaire ou obligatoire mais non surveillé) des élus sur le journalisme et un guide de déontologie. On souligne également que du côté des journalistes, il devrait y avoir une formation sur le fonctionnement du monde municipal.

On se plaint qu'avec les technologies d'aujourd'hui, n'importe qui peut se dire journaliste. On suggère que les journalistes professionnels se voient attribuer une carte confirmant leur statut. Ils pourraient ajouter à leur signature «j.p.» (journaliste professionnel) et ils seraient soumis à un code de déontologie. Les journalistes professionnels joueraient de la protection de leurs sources et d'un accès privilégié à l'information. Ce sont les journalistes qui devraient décider de la définition du journaliste professionnel. Des journalistes bénévoles pourraient aussi être considérés comme journalistes professionnels.

Conférence sur les auditeurs radiophoniques et les nouvelles tendances médiatiques

Avec Claude Thibodeau, consultant et analyste en médias et André Mondoux, professeur à l'École des médias (Faculté des communications) de l'Université du Québec à Montréal. Animée par Hélène Fauteux, journaliste à CFIM, Îles-de-la-Madeleine
Samedi 15 octobre 2011, 15h15 à 17h00

Monsieur Thibodeau a allongé statistiques par-dessus statistiques pour nous dire que la société a changé sa façon de consommer les médias. Voici quelques exemples : 92 % des enfants nés depuis 2008 ont leur photo sur le web. Netflix; consommer quand et comme ça nous plaît. On parle de baladodiffusion. Il y a spotify; consommer la musique sans payer (abonnement gratuit avec pub aux 2 chansons ou payant sans pub) et plafonnement du nombre d'heures d'écoute par mois. 30 % des foyers n'ont pas de ligne téléphonique fixe. 30 % de moins de permis sont demandés par les jeunes de 16 ans parce que, dit-il, les médias sociaux ont supplanté la voiture pour la socialisation. Une nouvelle maladie est reconnue par les pédiâtres américains : facebook depression.

Monsieur Mondoux nous informe que nous vivons dans une société où le JE domine; le JE est plus grand que le NOUS. Il pose la question : Comment motiver le NOUS dans ce monde de JE à la radio communautaire ainsi que le « J'ai droit à mon opinion ». C'est le défi que nous devons relever.

On parle qu'il faudrait augmenter la fréquence (même type de diffusion) pour plus de fidélisation. Depuis 3 ans, il y a les pubs de 3 secondes, plus courtes mais plus fréquentes.

On parle également de faire témoigner les auditeurs (pourquoi ils aiment notre station). On parle aussi de se servir des compétiteurs au niveau de la pub. Par exemple dans le nouveau sac de circulaires, on pourrait s'associer avec un commerçant local qui annonce pour qu'il fasse numéroter

ses feuilles publicitaires pour organiser des tirages. Nous aurions une pub gratuite et le commanditaire serait heureux que les gens laissent traîner leur plub sur la table du salon pour participer au tirage; ils savent que leur papier est souvent jeté après lecture quand il n'est pas tout simplement jeté sans être vu.

NOTE - Nous tenons à souligner que monsieur Claude Thibodeau a conduit sa station (CJMF-FM – 93,3 – Québec) à perdre sa licence du CRTC en 1984 parce qu'elle ne respectait pas le format musical inscrit dans sa promesse de réalisation.

Foire des exposants

Samedi 15 octobre 2011, 17h15 à 18h45

Excellente rencontre avec Martin Bourret, directeur des investissements du Réseau d'investissement social du Québec (Fiducie du chantier de l'économie sociale).

Excellente rencontre avec l'équipe de Sono technique.

Conférence « Le feu sacré du S.U.C.C.E.S. du confort à l'engagement »

Avec Patrick Leroux, expert en motivation

Dimanche 16 octobre 2011, 9h00 à 10h15

Activité sans aucun intérêt pour la Radio communautaire de Lévis.

Gestion et développement d'un bingo-média

Dimanche 16 octobre 2011, 10h30 à 11h45

Le bingo semble être une entrée importante de fonds pour les radios communautaires (40% des revenus pour certaines stations). L'ARCQ vend un logiciel pour le bingo. On a parlé de la concurrence déloyale de la part des télévisions communautaires qui utilisent les mêmes points de vente et la même bande horaire que la radio communautaire concurrente. Le bingo est le revenu régulier qui sert de garantie pour les banquiers. Il y a des plaintes au sujet de la compétition jugée inégale (de mauvaise foi) alors qu'à la télé communautaire par exemple, on produit environ 4 heures d'émissions tandis qu'à la radio communautaire on en produit 100-150 heures pour la même permission de la Régie (mêmes revenus). L'ensemble des revenus de bingo des radios communautaires pour l'année passée est d'environ 3,300,000\$. Il semblerait que la Régie des loteries se questionne à savoir si les médias communautaires sont bien des entreprises d'économie sociale. Activité sans aucun intérêt pour la Radio communautaire de Lévis.

Le développement d'une plateforme d'information interrégionale au Québec : quel rôle pour les radios communautaires?

Hélène Drainville, secrétaire-générale et directrice du développement stratégique, Télé-Québec,
Véronique Labonté, consultant et chargé de projet, Télé-Québec

Dimanche 16 octobre 2011, 13h15 à 15h00

Description de l'atelier « En février dernier, le Groupe de travail sur le journalisme et l'avenir de l'information au Québec piloté par Madame Dominique Payette recommandait à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, Madame Christine St-Pierre, le financement d'un projet de réseautage de l'information produite par les médias communautaires, coopératifs et indépendants du Québec. Télé-Québec a donc reçu le mandat d'évaluer la faisabilité du projet. Bien que d'autres sites d'information québécois offrent de l'information régionale. Les contenus locaux et régionaux sont rarement mis en valeur, laissant place à une vision stéréotypée des régions et de leur actualité. Nous croyons (ARCQ) qu'une association entre Télé-Québec et les médias communautaires, coopératifs et indépendants permettrait d'offrir un portrait du Québec original et pertinent, allant au-delà des manchettes habituelles ».

Les deux représentantes de Télé-Québec ont commencé leur intervention par la justification de leur projet en se référant à la recommandation numéro 19 intitulée « Développer l'information interrégionale à Télé-Québec » tirée du rapport de Madame Dominique Payette (Rapport Payette) publié sous le titre « L'information au Québec — UN INTÉRÊT PUBLIC ».

Développer l'information interrégionale à Télé-Québec

Recommandation 19

Le financement d'un projet de réseautage de l'information produite par les médias communautaires, coopératifs et indépendants sur le site web de Télé-Québec.

Nous recommandons :

- Que Télé-Québec reçoive le mandat d'élaborer un projet de réseautage de l'information régionale sur Internet en utilisant les contenus et les ressources des médias communautaires, coopératifs et indépendants du Québec;
- Que le gouvernement du Québec octroie à Télé-Québec un budget dédié de 300 000 \$ et un délai d'une année pour lui présenter un projet, une évaluation des ressources, un budget et un échéancier réalistes;
- Que Télé-Québec travaille en synergie avec les médias engagés dans le projet;
- Que cette plateforme d'information interrégionale soit lancée en septembre 2012 et que la production d'une émission hebdomadaire soit envisagée à moyen terme;
- Qu'un financement récurrent soit réservé et dédié au fonctionnement de ce projet.

L'ARCQ ayant déjà pris position en faveur du projet de Télé-Québec, la présentation n'a suscité aucun débat, si ce n'est le commentaire de la Radio communautaire de Lévis à savoir que le projet de Télé-Québec offre une vision nationale de l'information locale. La réplique de madame Hélène Drainville de Télé-Québec fut la suivante : « Je suis une régionaliste ». Nous avons eu l'impression que madame Drainville a réagi à notre commentaire de façon personnelle. Monsieur Éric Lefèvre, directeur général de CIBL et membre du Conseil d'administration de l'ARCQ a réagi à notre commentaire en ces mots : « Je crois que tout Québécois se doit d'appuyer ce projet (...) ». Nous avons perçu ce propos de monsieur Lefèvre comme antidémocratique, insultant et maladroit dans le contexte où nous cherchions uniquement à discuter de notre perception de l'approche du projet de Télé-Québec.

La Radio communautaire de Lévis a tout de même souligné qu'il vaudrait mieux investir directement dans le Programme d'aide aux médias communautaires pour soutenir le développement de l'information locale au sein des stations puisque la problématique met en lumière le manque d'information locale (et non pas le manque de visibilité de l'information locale sur la scène nationale). La réponse de madame Hélène Drainville de Télé-Québec fut la suivante : « Je ne suis pas la ministre ».

Après l'atelier, un congressiste viendra nous informer de son appui à notre examen de ce projet.

Les représentantes de Télé-Québec ont souligné que les radios communautaires participantes à cette plateforme d'information interrégionale recevront un montant de plus ou moins 100.00 \$ par reportage, voire une contribution pour l'embauche d'un journaliste. L'ARCQ soutient que ce projet est structurant en partie en raison de cette offre.

Le projet présenté comprend également l'embauche par Télé-Québec d'un rédacteur en chef par région. Les animatrices ont avancé l'idée de lancer les médias participants sur un sujet de reportage commun à chaque semaine. Il s'agit d'offrir une couverture locale à un sujet d'intérêt national, tel que le décrochage scolaire, ce qui explique en partie notre perception d'une approche nationale de l'information locale.

Les représentantes de Télé-Québec ont souligné également que ce projet permettra de constituer une archive de l'information locale et régionale.

Les représentantes de Télé-Québec ont abondamment parlé de leur tournée du Québec. Nous avons appris qu'elles se sont arrêtées dans Chaudière-Appalaches. Force est de constater que la Radio communautaire de Lévis ne fut pas informée et invitée à cette consultation dans sa région.

Les représentants de Télé-Québec ont affirmé que Google ne référence pas les fichiers PDF, ce qui est faux. Google référence tous les fichiers PDF. Dans le cas d'un fichier PDF comprenant du texte, Google repère les mots-clés présents dans le texte lui-même suivant la demande de l'internaute lors de sa recherche. De plus, on peut ajouter des mots-clés au PDF lui-même pour renforcer le référencement par les moteurs de recherche. Dans le cas d'un fichier PDF présentant des images (ce qui inclut les textes numérisés sous forme d'images), il s'agit ici aussi d'attacher des mots-clés au PDF lui-même pour permettre le référencement par les moteurs de recherche. Enfin, Google offre même la possibilité d'effectuer une recherche uniquement dans les fichiers PDF disponibles sur Internet. Orienter un projet web sans savoir que les moteurs de recherche référencent les fichiers PDF peut

augmenter passablement les coûts du projet, notamment ceux de l'hébergement des textes archivés, et multiplier ainsi indûment le nombre de pages du site web. Par conséquent, nous croyons que Télé-Québec n'a pas fait la preuve de sa capacité à évaluer les propositions de ses consultants web.

La mise en ligne de la plateforme est prévue pour septembre 2012.

NOTES PERSONNELLES

L'Association des médias écrits communautaires du Québec parle de « réseautage des médias communautaires par Télé-Québec, qui agirait comme portail structurant de l'information régionale ».

Il faut se rappeler que Télé-Québec a déjà eu des bureaux de production régionale pendant quelques années pour ensuite les fermer. À toute fin pratique, on ne peut donc plus parler d'un réseau de télévision au sens traditionnel du terme, si ce n'est un réseau d'antennes. La vocation des bureaux régionaux de Télé-Québec semble purement administrative en support à des productions nationales. Il faut aussi se souvenir que « la dernière grande émission d'information régionale produite par Télé-Québec, Québec Plein Écran, est morte après deux ans parce qu'elle n'attirait pas assez de spectateurs et coûtait trop cher. » (source : FPJQ). Enfin, il ne faut pas oublier que Télé-Québec n'a plus de directeur de l'information.

Par conséquent, nous sommes d'avis que Télé-Québec n'est pas l'instance à privilégier pour mettre en place et opérer une plateforme d'information interrégionale.

De plus, nous croyons que le budget de 300,000 \$ consenti à Télé-Québec pour réaliser l'étude de faisabilité de cette plateforme aurait dû être investi directement dans la production d'information locale par les médias communautaires, coopératifs et indépendants. Ce n'est qu'une fois tous les besoins en information locale comblés que l'on doit penser à réseauter cette information.

Enfin, nous contestons l'appui de l'ARCO à ce projet de Télé-Québec parce qu'il nous apparaît plus important de créer et de soutenir un réseau des radios communautaires que de contribuer à la mise en place d'une plateforme d'information interrégionale dont l'auditoire est loin d'être assuré. En effet, par définition, la cible naturelle de l'information locale demeure locale et non pas interrégionale ou nationale, si ce n'est qu'à titre anecdotique.

Bref, étant donné que 52 % des radios communautaires sont en situation précaire ou fragile, la priorité est d'aider directement ces stations avec la plus grande part des budgets gouvernementaux disponibles. Le budget de 300,000 \$ de l'étude de faisabilité de Télé-Québec pour la plateforme d'information interrégionale aurait dû être attribué directement aux médias communautaires.

Assemblée générale annuelle – Deuxième partie

Dimanche 16 octobre 2011, 15h15 à 17h00

Lors de la deuxième partie de l'assemblée générale, la proposition faite par la Radio communautaire de Lévis voulant que l'ARCQ examine la possibilité d'aider les radios communautaires en difficulté à participer au congrès annuel a été adoptée.

Rencontres avec deux représentants du CRTC

CRTC — Lors d'une pause, monsieur Éric Paulhus du service aux petites entreprises du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) s'est présenté à nous et a pris des nouvelles de l'avancement de notre projet. Il a souligné l'importance d'informer le CRTC des développements de notre projet.

CRTC – Lors du banquet de clôture du congrès, l'une des commissaires du CRTC, présente aux audiences publiques tenues à Québec lors de la demande de licence de la radio communautaire de Lévis, s'est présentée à nous et a pris des nouvelles de l'avancement de notre projet. La commissaire a également souligné l'importance d'informer le CRTC des développements de notre projet.

Notes des entretiens de personne à personne en marge des activités officielles

CIBL – Activité d'enseignement dans le cadre du programme de français dans les écoles. Studios dans les écoles.

CIBL – Programme d'intégration des immigrants.

CIBL – 400,000 \$ de revenus publicitaires.

CIBL – Offre aux artistes des capsules publicitaires de 2 minutes.

CIBL – On ne vend presque plus de 30 secondes.

CIBL – Deux catégories de bénévoles : 1. tremplin de carrière; 2. spécialistes dans un secteur donné pour qui la radio est un loisir.

CIBL – Approche de l'information locale déjà couverte par la presse écrite : l'hebdomadaire vous offre 200 mots, je vous offre 10,000 mots à l'antenne. Il s'agit d'offrir une couverture différente de l'information locale.

CIBL – On parle d'information « microlocale » : par arrondissement, par quartier.

CIBL et CKRL – La vente publicitaire se fait de plus en plus par téléphone, les acheteurs n'ayant plus le temps de recevoir les vendeurs.

CKRL – De plus en plus de bénévoles frappent à la porte, ce qui permet d'être plus sévère avec eux pour la qualité et la discipline.

CJRG (Radio Gaspésir) – La station détient 74 % des parts du marché radiophonique.

Fidélité – Les mêmes animateurs aux mêmes heures

CIHO (Charlevoix) – 17 à 19 employés dont 3 journalistes.

Montnagny – Offre une formation dans les municipalités et les écoles pour initier les gens à la radio communautaire.

Videotron – Livre une concurrence de plus en plus forte aux bingos des radios communautaires avec ses propres bingos.

Publicité – Il y a trois marchés publicitaires : 1. national; 2. régional; 3. local.

Assurance collective – Seulement 3 ou 4 stations se sont montrées intéressées.

Locaux – Certaines radios communautaires sont propriétaires de leurs locaux (bâtisses).

CRCT – Dans la nouvelle politique du CRTC, la « radio communautaire » devient la « radio de communauté ». L'ARCO a appuyé ce changement.

Observations générales

Moyenne d'âge élevée des participants et peu de jeunes au congrès.

Approche professionnelle du journalisme.

Langage s'apparentant souvent à celui utilisé dans l'entreprise privée. Par exemple, lors de la présentation des états financiers de l'ARCO, on a fait allusion à « l'entreprise ». Cela est peut-être le fait que l'on définit les radios communautaires comme étant des « entreprises d'économie sociale ». Ce glissement de « l'organisme communautaire » vers « l'entreprise d'économie sociale » demeure à questionner.

On a pas ou très peu parlé du « produit » offert à la population : la programmation, les émissions.

Dans le contexte où plusieurs stations de radio peuvent compter sur du personnel permanent, il aurait été intéressant de savoir quel pourcentage des émissions sont animées par des bénévoles de façon à avoir une idée chiffrée de l'accès de la population aux ondes des radios communautaires.

Lors du gala, un prix fut offert au « directeur général fatigué de l'année » et deux prix pour la publicité. Rien pour la programmation, une émission ou un animateur. Nous avons appris que de telles catégories avaient été retirées par manque de participation des stations.

Rapport du conseil d'administration 2010-2011

Au terme de notre année financière, il me fait plaisir de vous accueillir à l'assemblée annuelle de votre association.

Votre conseil d'administration 2010-2011 se composait de

- Mme France Dubé, représentante des radios urbaines,
- M. Charles-Eugène Cyr, vice-président et représentant des radios éloignées,
- M. Éric Lefebvre secrétaire-trésorier et représentant des radios urbaines,
- M. Daniel Cliche représentant des radios éloignées,
- M. Gervais Desbiens et moi-même, tous deux représentants des radios régionales.

Cette année a encore été le lieu de plusieurs représentations sectorielles. Nous sommes particulièrement fiers des résultats positifs que ces représentations ont eues du côté du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) : aucune nouvelle obligation en matière de bénévolat et l'acceptation dans son ensemble du plan opérationnel du Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC), représentant plus de ressources et la latitude nécessaire pour les programmes du FCRC. Ces deux décisions bouclent le cycle de la révision de la politique sur la radio communautaire qui aura duré deux ans et duquel notre secteur en ressort beaucoup plus fort.

La publication du rapport Payette en janvier dernier aura aussi été le lieu de nombreuses représentations tant publiques que privées, notamment auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) et de Télé-Québec. L'ARCQ a participé au processus de consultation du MCCCFQ qui a cours actuellement sur les suites au rapport Payette entre autres au niveau du financement des radios communautaires. Nous suivront de près ce processus afin de nous assurer que les résultats seront bénéfiques pour les radios communautaires.

Plusieurs autres dossiers ont occupé notre attention, tels que la poursuite de la mise en place de la plateforme médiatique, l'implantation d'un régime d'assurances collectives et les discussions avec Cogeco Nouvelles.

Au chapitre des activités de développement des affaires, force est de reconnaître que les résultats en terme de mise en marché n'auront pas été à la hauteur de nos attentes. Les efforts déployés nous permettent cependant d'avoir une vue d'ensemble sur les ambitions de l'ARCQ et ses membres. Il nous apparaît évident que les ressources à consacrer afin de développer de nouveaux revenus publicitaires sont démesurées et auraient tout avantage à être consacrées à des activités ayant un impact plus important pour les radios membres de l'ARCQ. C'est dans cette foulée que nous avons décidé de mettre en réserve les sommes reçues par l'ARCQ en vertu de la ristourne de 5% pour la mise en marché nationale, jugeant que tout changement d'orientation devrait faire l'objet de discussions entre les membres de l'ARCQ.

L'ARCQ et son conseil d'administration ont procédé à une analyse de l'offre de services de l'Association. Les stations ont été consultées et vos besoins clairement exprimés. Devant le grand nombre de stations en situation fragile, il apparaît évident que des services accrus en matière de conseil, d'écoute et d'accompagnement s'avèrent nécessaires afin de mieux appuyer la consolidation de notre secteur.

Les activités de développement ne doivent pas être mises en veille pour autant. Le développement des nouveaux



médias, la mise en place de produits/services mutualisés (assurances, diffusion web, logiciel bingo, etc.), la collaboration avec Radio-Unie Target et les présentations de nos médias auprès d'agences de publicité et du MCCCCFQ doivent être maintenues.

À l'agenda pour l'année 2011-2012 :

- Continuer d'offrir des services aux membres et accentuer notre accompagnement direct en se dotant des ressources appropriées;
- Poursuivre l'accompagnement des membres dans l'intégration des plateformes de diffusion et des nouveaux médias;
- Jouer un important rôle de vigie auprès du MCCCCFQ dans le cadre de la révision du programme d'aide au fonctionnement;
- Compléter notre processus d'implantation du cadre de gouvernance au sein de l'Association, ce qui implique notre fonctionnement et le membership;
- Évaluer et entreprendre les démarches qui nous donneront les moyens de nos ambitions;
- Maintenir les activités de représentations auprès des partenaires stratégiques;
- Assurer à l'ARCQ des ressources financières adéquates.

Un regroupement qui sait se remettre en question est un regroupement en santé. C'est pourquoi nous vous invitons à vous impliquer dans les discussions qui auront lieu tout au cours du congrès ainsi qu'au cours de l'année. L'ARCQ a été créée par et pour les radios communautaires. Il vous appartient de participer à ses orientations et au dynamisme de sa vie associative.

En terminant, le conseil d'administration tient à féliciter les employés de l'ARCQ pour le travail effectué cette année. L'équipe est très restreinte et la charge de travail très grande.

Merci et bon congrès à tous et à toutes!

Le présidente de l'ARCQ,

Lise Morissette
Directrice générale de CHGA Maniwaki

Le 27 septembre 2011

« La radio communautaire, une radio unique en raison de sa place dans les collectivités desservies, de son reflet des besoins et des valeurs des collectivités et l'obligation d'intégrer des bénévoles à la création de la programmation et aux autres aspects de l'exploitation des stations. »

Extrait de la nouvelle réglementation sur la radio communautaire du CRTC (CRTC 2010-499)



Rapport d'activités 2010-2011

SERVIR

Conseil, aide et référence

L'ARCQ se veut le point de référence pour ses membres sur les questions qui les préoccupent. L'objectif pour l'Association a toujours été de répondre le plus efficacement possible aux demandes des membres par le biais de conseils, de recherches, d'accompagnement ou d'actions concertées.

Bon an mal an, l'ARCQ reçoit plus de 200 demandes provenant de ses membres. Toutes les demandes n'ont pas le même temps de traitement bien sûr, mais on estime que le personnel de l'ARCQ consacre environ 30% de son temps à répondre aux besoins des membres.

Cette année ne fait pas exception. En plus des demandes courantes, le renouvellement de plusieurs licences de radiodiffusion (CRTC) dans le nouveau contexte réglementaire cet hiver a été source de demande accrue de support.

Communications

Les activités de communications se sont poursuivies cette année avec la publication des bulletins Radiovision/Contact Radio (3000 abonnés, plus de 150 articles publiés) et le bulletin de veille hebdomadaire (plus de 500 articles recensés).

De plus, les communiqués, nouvelles et offres d'emploi provenant des membres ont continué à être publiés/diffusés.

REPRÉSENTER

CRTC : deux victoires pour le secteur!

Bénévolat et contenus canadiens

Beaucoup d'efforts ont été mis dans le dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations du CRTC sur le bénévolat et les contenus canadiens dans les radios communautaires. Les enjeux étaient grands : la porte était ouverte à des obligations en matière de participation bénévole et de contenus canadiens dans les musiques spécialisées. La participation bénévole est importante certes dans les radios communautaires, mais l'arrivée d'obligations en cette matière aurait pu s'avérer problématique dans plusieurs marchés. Ce dossier a été une fois de plus travaillé de

concert avec l'Alliance des radios communautaires du Canada (ARCC) et l'Association nationale des radios de campus du Canada (ANREC). C'est la deuxième fois que l'ensemble de la radiophonie communautaire/campus canadienne s'allie dans des dossiers du CRTC et cela constitue en soit une avancée qui augmente le poids politique de nos représentations.

La décision du CRTC (2011-507) rendue cet été est une victoire sur toute la ligne : AUCUNE nouvelle obligation en matière de bénévolat ou de contenus canadiens. Le message a porté!

Plan opérationnel du Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC)

Autre décision du CRTC qui a été rendue cet été est celle concernant le plan opérationnel du FCRC. Ce plan avait été demandé par le CRTC suite aux décisions rendues dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la radio communautaire. On se rappellera que le FCRC avait alors fait des gains substantiels en obtenant 15% du programme de Développement des contenus canadiens (DCC). Il restait un point d'interrogation : sur quelles bases les nouveaux fonds obtenus allaient être octroyés? Les principes qui ont guidés ce plan, auquel l'ARCQ a activement participé, étaient ceux de l'accès pour toutes les stations à des programmes qui viendrait appuyer la mission des radios au lieu de leur imposer la création de projets spécifiques comme le FCRC devait le faire en vertu des anciennes règles du jeu.

La décision du CRTC (2011-431) a accepté le plan proposé dans son ensemble, c'est donc une autre excellente nouvelle! Le seul bémol est l'imposition au FCRC de réserver un siège de son conseil d'administration à un représentant du secteur de la radio privée. C'était à prévoir, mais cette situation ne vient aucunement compromettre l'indépendance du FCRC. L'ARCQ s'assurera que cette intégration se fera pour les meilleurs intérêts du FCRC et des radios communautaires.

Autres activités de représentations reliées au CRTC en 2010-11

- Participation aux rencontres de l'industrie
- Rencontres privées avec des conseillers et la permanence du CRTC
- Lien avec le service aux petites entreprises dans des dossiers touchant les stations

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) du Québec

Programme d'aide au fonctionnement

L'ARCQ a fait beaucoup de pressions le printemps dernier pour faire débloquer le dossier de retard dans l'ouverture du programme d'aide au fonctionnement (PAF). Il était évident que ce retard doublé d'une reconduction annuelle (versus triennale) du PAF pour 2010-2011 annonçait une révision du programme.

Lors d'une représentation auprès de la ministre Christine St-Pierre au printemps dernier, cette dernière nous annonçait qu'une consultation publique sur les suites du rapport Payette était à prévoir, ce qui fût officiellement annoncé en août dernier. En plus des questions du statut de journaliste professionnel et du rôle du Conseil de presse du Québec, la question de l'aide aux médias communautaires est sur la table. L'ARCQ a bien entendu déposée un mémoire dont les grandes lignes sur la question du financement des radios communautaires sont les suivantes :

- Une augmentation de 10 à 15% de l'enveloppe globale du programme d'aide au fonctionnement (PAF), sans nouvelles obligations. Gains potentiels : de 4000\$ à 6000\$ de plus par année pour chaque station;
- Une indexation au coût de la vie du PAF. Gains potentiels : le maintien de l'importance relative du PAF dans le budget des radios, une augmentation systématique annuelle entre 800\$ et 1500\$ pour les stations;
- Une obligation pour les ministères, sociétés publiques et parapubliques de respecter le 4%. Gains potentiels : augmentation de plus d'un demi-million de dollars par année pour les radios communautaires en revenus publicitaires provenant du gouvernement.

Des consultations publiques seront tenues au cours de l'automne 2011 partout au Québec. L'ARCQ sera de la partie et nous encourageons les radios communautaires à y participer afin de faire connaître votre réalité et votre impact dans vos communautés.

Autres activités de représentation reliées au MCCCQ en 2010-2011

- Rencontres du comité permanent sur les médias communautaires (3)
- Rencontres de suivis sur la publication du rapport Payette
- Rencontre exploratoire pour la mise en place d'un programme lié au Développement durable

COGECO et Télé-Québec : les contenus locaux des radios communautaires suscitent l'intérêt

Deux projets ont aussi occupé la réflexion et la représentation de l'ARCQ cette année, soit la proposition de COGECO Nouvelles et la plateforme d'information régionale et interrégionale de Télé-Québec.

Sans être liés ni véritablement similaires, ces deux projets ont un point en commun : leur intérêt pour les contenus en information locale et régionale des radios communautaires. Dans un contexte où la question de l'information locale est sur toutes les lèvres, la force des radios communautaires est de plus en plus reconnue. Quel autre regroupement de médias peut dire qu'elle a près de 150 personnes travaillant chaque semaine à la production d'information locale et régionale dans 17 régions du Québec?

L'ARCQ et son conseil d'administration, afin de bien évaluer la pertinence des partenariats proposés, se sont doté d'une vision du développement de l'information locale dans les radios communautaires.

Elle repose sur trois grands axes :

1. L'ensemble des membres de l'ARCQ produisent une information locale et régionale pertinente et de qualité. Les radios communautaires disposent de ressources suffisantes et compétentes pour réaliser cette mission.
2. Le rôle et la valeur de la production d'information locale et régionale dans les radios communautaires sont reconnus.
3. Les radios communautaires possèdent les moyens techniques, financiers et humains pour utiliser les nouveaux médias en tant que plateformes complémentaires de diffusion de leurs contenus.

L'ARCQ est ouverte à des projets de collaboration qui seront structurants pour le secteur et cohérents avec sa vision du développement sectoriel. Toute entente devra cependant respecter les principes suivants :

- **Indépendance** : Les radios communautaires sont des médias indépendants tant sur le plan des opérations que de la programmation.
- **Identité locale** : Les radios communautaires sont des médias locaux à l'image de leur collectivité. La préservation de l'identité locale est essentielle constituant un des facteurs de distinction et de succès du modèle de la radio communautaire.
- **Programmation locale** : la mission d'une radio communautaire est d'abord et avant tout d'offrir des contenus qui seront pertinents pour la collectivité desservie.

Afin de réaliser la vision du développement sectoriel, les stratégies développées devront avoir un effet structurant sur les radios communautaires en permettant notamment de :

- Favoriser l'encadrement, l'embauche et le maintien de ressources dédiées à la production d'information locale et régionale;
- Mettre en place des formations accessibles et adaptées aux besoins des radios;
- Soutenir l'appropriation des nouveaux médias : accès à la plateforme internet de l'ARCQ (et/ou autres plateformes de diffusion), formations /accompagnement et R&D.

COGECO

L'offre de Cogeco s'appuyait essentiellement sur l'accès des radios communautaires à l'ensemble des contenus produits par Cogeco Nouvelles (bulletins, émissions de nuit et émissions spéciales) en retour de quoi, Cogeco s'attendait à une collaboration des radios communautaires lorsque des événements d'intérêt se passaient dans leur région. Nous avons jugé que cette proposition n'était pas acceptable pour le secteur, ne reconnaissant aucunement la valeur de nos contenus et en offrant des contenus qui avaient, somme toute, une valeur limitée pour plusieurs radios.

L'ARCQ a déposé par la suite une contre-proposition qui aurait eu selon nous un effet structurant sur le secteur en se basant sur deux principes : Des mesures compensatoires pour les stations qui affecteraient des ressources lors de demandes de Cogeco et une participation financière à l'organisation de formations adaptées aux besoins des journalistes de nos radios. Tous seraient gagnants d'une capacité renforcée des radios communautaires à produire une information de qualité. Cette proposition a fait l'objet d'une fin de non-recevoir et les négociations sont présentement rompues. L'ARCQ n'est pas fermée à une reprise des discussions, mais cette reprise devra se faire avec une volonté de créer un partenariat qui sera bénéfique pour les deux parties.

Télé-Québec

Le projet est encore embryonnaire, mais il fait suite aux recommandations du rapport Payette de « mettre en réseau » les producteurs d'information locale et régionale (médias communautaires, indépendants et coopératifs) afin d'offrir au citoyen un accès plus large à l'information provenant de toutes les régions du Québec, mais aussi de susciter le dialogue entre les régions. Ici encore, les mêmes préoccupations subsistent : le projet doit avoir un effet structurant pour nos médias. Télé-Québec mène une consultation en ce moment et sera présent au congrès 2011 de l'ARCQ afin de continuer le dialogue avec les radios communautaires.

Autres dossiers de représentations en 2010-2011

- RACJ : représentations privées pour des stations
- Participation au conseil d'administration du FCRC et du Chantier de l'économie sociale du Québec
- Droit d'auteur : suivis des tarifs SOCAN, représentations avec l'ARCC et l'ANREC
- FIESS 2011 : les radios communautaires, diffuseurs officiels
- Maison mondiale de la radio communautaire : collaboration avec l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC), positionnement des radios communautaires du Québec sur la scène nationale et internationale
- Participation aux congrès de l'AMARC et de l'ARCC
- Création de liens avec ARCANB et Micro, les associations de radios communautaires du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

DÉVELOPPER

Mise en marché

Beaucoup d'efforts ont été déployés dans la mise en marché cette année :

- Plus de 200 entreprises approchées, 50 présentations personnalisées
- Représentations auprès du Centre des services partagés (responsable application 4%)
- Maintien de la collaboration avec Radio Unie Target
- Services conseils sur demande
- Formation en ventes auprès d'une station
- Offre d'un système de bannières Web aux stations

Si les ventes nationales ont connues, malgré les prévisions initiales, des résultats satisfaisants (maintien du niveau des ventes dans un contexte de coupures), on ne peut faire la même conclusion au niveau de ceux concernant les résultats du développement des ventes « régionales ». Malgré tous les efforts déployés au cours des dernières années, les résultats obtenus ne sont pas ceux escomptés et les énergies et ressources à déployer/mobiliser semblent démesurées pour atteindre des résultats satisfaisants.

Suite à ces constats et au départ de Jonathan Mineault, en juillet dernier, l'ARCQ a décidé de mettre en réserve les sommes qui lui ont été versées en vertu du 5% à compter du 1^{er} août 2011, et ce, jusqu'au congrès, où des propositions seront faites aux membres.

Assurances collectives

Après un an de cueillette et de discussions avec les stations intéressées à participer au programme d'assurances collectives, le programme devrait voir le jour en novembre 2011. Il

reste aux stations intéressées à s'entendre sur le forfait initial et à faire officialiser le tout par leurs conseils d'administration. Notez que le régime qui sera mis en place est très flexible. Toute station qui désire s'y joindre en cours de route pourra le faire.

Nouveaux médias

L'ARCQ a obtenu une subvention de 50 000\$ du MCCCCFQ pour la poursuite des travaux liées aux nouveaux médias. Les principales activités liées à ce projet sont les améliorations à la plateforme, une étude sur les besoins des radios communautaires et la mise en place de formations en nouveaux médias.

REPOSITIONNER

Lors d'analyses de l'état de notre secteur et de discussions avec les stations, il est apparu évident que la situation avait évolué au cours des dernières années et que la capacité de l'ARCQ à répondre adéquatement aux besoins des stations avait diminuée.

En effet, une analyse de la situation des stations révèle qu'environ 50% de celles-ci se trouvent dans des situations précaires ou fragiles. De cette situation découlent des besoins en consolidation. Alors que le secteur a mis l'emphase sur les activités de développement de l'ARCQ au cours des dernières années, force est de reconnaître que les besoins en accompagnement et services conseils sont grandissants et que l'ARCQ doit mettre en place des ressources qui permettront d'y répondre.

L'ARCQ et son conseil d'administration, alimentés des messages du terrain, ont procédé à une vaste réflexion sur la restructuration des services et des ressources de l'Association ainsi que sur le financement. Des propositions vous seront faites lors du congrès 2011, congrès qui sera le lieu d'une réflexion collective.